

Le Conseiller Rolland :

" IL FAUT DES LOIS "



A la Conférence de Presse du MRAP, M. Maurice Rolland, conseiller à la Cour de Cassation, a consacré son exposé au problème de la lutte contre le racisme sous son angle législatif. Voici les principaux passages de son intervention :

« J'ai lu avec surprise que le prix Galabert — un prix scientifique — venait d'être attribué à Von Braun. Or, chacun sait le rôle que l'ancien nazi Von Braun a joué au camp de concentration de Dora ; il était le maître de la main-d'œuvre déportée. C'est lui qui exigeait d'elle des cadences toujours plus épuisantes ; il connaissait les tortures, les supplices, les pendants en musique qui étaient monnaie courante à Dora. Que l'Amérique ait adopté ce criminel de guerre, c'est son affaire. Mais nous demandons qu'en France, il ne soit pas honoré... Ceci était une remarque liminaire. J'en viens au sujet même de mon intervention.

« ...Après les procès de Nuremberg, toute une législation internationale s'est développée, plusieurs conventions se sont succédées, sur les crimes contre l'humanité, sur le génocide, sur l'élimination de la discrimination raciale enfin :

LES RÉPONSES DES



De gauche à droite, et de haut en bas : Edouard Depreux, Jacques Duclos, Valéry Giscard d'Estaing, Jean Lecanuet, Guy Mollet.



Elie Kagan

M. Edouard DEPREUX, Secrétaire Général du Parti Socialiste Unifié.

« Il va sans dire que mon accord est total avec les propositions de loi pour la répression de la provocation à la haine raciste ainsi que des discriminations raciales et pour l'interdiction des associations provoquant à la haine raciste.

« C'est dans l'œuf qu'il faut étouffer les manifestations du racisme qui constitue le péché majeur contre la sensibilité humaine et la raison. Pleinement solidaire de l'action du M.R.A.P., je lui souhaite un plein succès. »

M. Jacques DUCLOS, Sénateur, membre du Bureau Politique du Parti Communiste Français.

« ...Nous sommes pleinement d'accord avec la campagne engagée par votre Mouvement en vue de rendre plus efficace la législation sur la répression des menées racistes et antisémites et en vue d'obtenir que des sanctions pénales frappent certains actes de discrimination ou de ségrégation raciale.

« A cet effet, le Parti communiste français qui, de tout temps, a lutté contre le racisme et l'antisémitisme, a déposé au cours de la dernière législature les deux propositions de loi élaborées par le M.R.A.P.

« D'autre part, s'agissant de la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Louis Odru, au nom du groupe communiste de l'Assemblée nationale, se référant à une réponse du 14 juin 1966 émanant de M. le ministre des Affaires étrangères, a demandé au garde des Sceaux par voie de question écrite « où en est l'étude par les différents départements ministériels intéressés, de la Convention internationale contre la discrimination raciale, et à quelle date le Gouvernement entend déposer le projet de loi tendant à la ratification par la France de cette convention. »

réserve à cette journée » ; le Métropolitain Meletios, au nom de l'église orthodoxe, et S.E. Si Hamza Boubakeur, directeur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, communiqueront que leurs fidèles allaient s'associer par l'action et par la prière aux efforts de tous.

Même adhésion dans les syndicats : dans un communiqué, le Bureau Con-

aussi associées à la Journée Internationale. « Je suis heureux d'associer par ma voix l'Eglise Catholique à la campagne organisée en France », écrit Monseigneur Feltin ; et le pasteur Westphal, président de la Fédération protestante de France : « Il ne peut y avoir de paix que dans le respect de tous les hommes, de toutes les races et de toutes les nations ». Le grand rabbin Jacob Kaplan « s'associa sans

Office des Nations Unies de Genève : « Nous avons noté avec grand intérêt et satisfaction les informations fournies, y disait M. Schreiber, et nous avons notamment été heureux d'apprendre que votre journée nationale aura désormais lieu le 21 mars dans le cadre de la Journée Internationale ».

Les autorités religieuses se sont elles

et notre grand regret, c'est que la France n'ait pas signé cette dernière convention. Nous souhaitons qu'elle fasse honneur à son passé en la ratifiant au plus tôt... »

« ...Sur le plan national, la France n'a pas de législation antiraciste. Le M.R.A.P. a depuis longtemps élaboré des propositions de loi, qui ont été approuvées aussi bien par M. Ballanger, président du groupe parlementaire communiste, que par M. Neuwirth, député U.N.R. Pourtant, elles n'ont jamais été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous demandons à nos amis parlementaires, à l'heure où s'ouvre cette nouvelle législature, de tenter d'obtenir que ces projets arrivent enfin en discussion. »

« Ces propositions de loi, s'orientent dans trois directions. La loi sur la presse réprime déjà l'apologie et la provocation

à certains délits ; l'apologie du crime ou de la perversion, par exemple, tombe sous le coup de cette loi ; nous demandons qu'y soient ajoutées la provocation et l'apologie de la haine raciale. »

« Nous demandons aussi que les associations antiracistes puissent se porter partie civile dans les affaires de racisme, ce qu'elles n'ont absolument pas le pouvoir de faire actuellement.

« La seconde proposition vise à définir plus précisément les formes sournoises et hypocrites de discrimination raciale : licenciements abusifs, refus d'emploi, de service ou de vente, etc.

« La troisième proposition, c'est l'interdiction des associations qui feraient l'apologie du nazisme, du néo-nazisme, de la haine et de la discrimination raciale. »

FORMATIONS POLITIQUES

« C'est dire que votre Mouvement peut compter sur le dévouement du Parti communiste français à la cause de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. »

M. Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la Fédération des Républicains Indépendants.

« En souhaitant à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, fixée au 21 mars par l'Assemblée générale des Nations-Unies, tout le succès qu'elle mérite sur le plan français, je pense que dans notre pays où le racisme ne marque pas les sentiments de la population, il serait justifié que puissent aboutir les propositions de loi condamnant les menées contraires à l'égalité de dignité de tous les être humains. »

M. Guy MOLLET, Député, Secrétaire Général du Parti Socialiste S.F.I.O.

« M. le Président Guy Mollet m'a chargé de vous accuser réception de votre envoi de ce jour et de vous confirmer l'accord du Parti Socialiste S.F.I.O. pour l'adoption d'une législation contre le racisme et pour la ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. » (Robert Foucart, Assemblée Nationale.)

M^e Roland DUMAS, Député de la Fédération de la Gauche Démocratique et Socialiste.

« J'ai toujours lutté contre le racisme sous toutes ses formes, le plus primitif comme le plus intellectuel. La discrimination raciale flatte les plus bas instincts de l'être humain et trop souvent, sous des prétextes pseudo-scientifi-

ques, contribue à le faire reculer plutôt qu'à l'élever. Le racisme est générateur de violences, de souffrances et de dégradation. C'est pour cela qu'il convient de lutter contre cette propension par tous les moyens. L'adoption d'une législation en est un. Il ne faut pas hésiter à la promouvoir. »

Des Députés U.N.R.

« Je suis d'accord, en principe, avec les textes proposés et vous autorise à faire figurer mon nom parmi les signataires de la pétition nationale. » Dr. A. WESTPHAL (Bas-Rhin).

« Je m'empresse de vous faire connaître que je suis entièrement d'accord sur les textes que vous m'avez soumis et que vous pouvez me compter parmi les signataires de cette pétition nationale. » M. A. CHAUVET (Cantal).

« ... Je m'empresse de vous faire connaître que je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. » M. Pierre VITTEZ (Haute-Saône).

« ... J'ai lu avec soin ces trois textes et je suis dans l'ensemble bien d'accord avec vos préoccupations, qui me semblent parfaitement justifiées. » M. P.-B. COUSTE (Rhône).

Le Centre Démocrate.

Au nom du Comité directeur du Centre démocrate, M^r Jean Nadd, avocat à la Cour, nous confirmerons que lors de sa convention constitutive d'avril 1966, le Centre démocrate « a décidé d'inscrire dans sa Charte la condamnation du racisme sous toutes ses formes et la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme, ce qui implique l'acceptation du principe de l'adoption d'une législation antiraciste renforcée dans l'esprit de la Convention de l'O.N.U. »

fédéral de la CGT « s'associe à la décision du MRAP de placer la journée du 21 mars sous le signe de la lutte antiraciste » ; en conséquence, il appelle « les organisations confédérées, les militants et les travailleurs à exiger du gouvernement la ratification de la convention de l'ONU et le vote par le Parlement d'une véritable et efficace législation antiraciste ». L'union des syndicats CGT de la Seine-Saint-Denis et

la Fédération des Travailleurs de la métallurgie enverront au MRAP des messages de solidarité similaire.

Dans tous ces messages, dans toutes ces réalisations, un dénominateur commun apparaît : le souci de ne pas transformer cette Journée Internationale en une sorte de rite, de baume pour bonnes consciences, mais au contraire d'en faire le point de départ

d'une action en profondeur, et continue ; nous citons tout à l'heure l'initiative des militants des Auberges de Jeunesse ; on pourrait en citer bien d'autres si la place n'était pas comptée. Il faut pourtant dire que, dans plusieurs lycées de Paris et de province, des professeurs ont donné des sujets de dissertations sur le racisme.

A l'école Decroly, à Saint-Mandé, →